



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 10/07/2018  
Reçu en préfecture le 10/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_135-DE

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2018**

**2018-07-135 – 1/5**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sabine AGGOUN , Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, Monique MEYNARD

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DÉLIBÉRATIONS DU**  
**BUREAU PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU**  
**22 MAI 2018**

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

**BUREAU du 4 juin 2018**

**ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE, GENS DU VOYAGE**

Rapporteur : Monsieur Sébastien LABORDE

**B-2018-06-030 : Projet Social et Educatif : Poursuite du partenariat avec l'association ADAV33 sur le parcours résidentiel.**

A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention 2018 de partenariat entre La Cali et l'ADAV33 qui assurera l'exécution du projet d'accession à la propriété de 2 familles du voyage stationnées sur l'aire de Libourne,
- à verser à l'ADAV33 une participation financière de 5 000 € TTC pour ce projet. La Cali versera 60% à la signature de la convention et le solde après l'obtention du compte rendu annuel de la mission.

**RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

**B-2018-06-031 : Mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'Office de tourisme intercommunal du Libournais - renouvellement**

- A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :
- d'approuver la mise à disposition d'un agent communautaire au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais pour une durée de deux ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et l'arrêté individuel afférents.

**B-2018-06-032 : Convention de services partagés avec la mairie de Saint Denis de Pile - renouvellement au titre de l'année 2018**

- A l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :
- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2018, entre la Cali et la Mairie de Saint-Denis-de-Pile, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
  - d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente.

**BUREAU du 18 juin 2018**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil communautaire du 3 juillet 2018:**

**Aire de camping-cars de Coutras : sollicitation d'un fonds de concours**

Le Conseil municipal de Coutras en date du 29 mars 2018 sollicite une aide financière de la Communauté d'agglomération d'un montant total de 77 736,82 € pour le financement de son aire de camping-cars de 18 places située au bord de la Dronne à côté du parking de la guinguette pour un montant total de 190 375,88 € TTC. Cet aménagement se décomposera en 2 phases, dont une première tranche de 10 places en 2018. La deuxième tranche sera réalisé en 2019.

**Le Bureau communautaire a émis un favorable pour le versement d'un fonds de concours à la commune de Coutras à hauteur de 77 736,82 €.**

**Salle de conférence et de cinéma de Saint-Seurin sur l'Isle : sollicitation d'un fonds de concours**

Le Conseil municipal de Saint Seurin sur l'Isle en date du 17 janvier 2018 a voté la Communauté d'agglomération d'un montant total de 64 340,10 € pour le financement d'une salle de conférence et de cinéma. Cette salle implantée sur un pôle de proximité permettra d'accueillir des professionnels souhaitant organiser des conférences, d'impulser des manifestations ayant des retombées économiques, d'accueillir des enfants des écoles, Elle sera également un espace de loisirs, un lieu de rencontre pour les associations culturelles, caritatives et sportives et permettra d'accéder à la culture cinématographique. Elle comprendrait 86 places et serait située près de la gare. Sa réalisation est prévue au second semestre 2018.

**Le Bureau communautaire a émis un favorable pour le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Seurin sur l'Isle à hauteur de 64 340,40 €.**

**DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME**

Rapporteur : Monsieur Jacques LEGRAND

**B-2018-06-033 : Engagement de La Cali dans la convention d'actions touristiques avec le Département de la Gironde et Gironde Tourisme**

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la candidature de La Cali et de son Office de Tourisme pour la signature d'une Convention d'Actions Touristiques avec le Département de la Gironde ;
- d'autoriser Monsieur le Président de La Cali ou son représentant à signer les dossiers de demande de financements qui en découleront.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

**B-2018-06-034 : Partenariat avec la CCI Bordeaux Gironde pour développer une démarche de marketing territorial**

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la CCI de Bordeaux

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

**B-2018-06-035 : Modification des règlements de fonctionnements des 5 EAJE suite à la mise aux normes réglementaires**

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à valider les cinq règlements de fonctionnement ci-annexés afin de les diffuser et de les appliquer à l'ensemble des familles accueillies.

**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

**B-2018-06-036 : Forum Emploi Formation du Libournais, édition 2018 : demandes de subvention au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et aux EPCI du Libournais**

A l'**unanimité** (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant :

- à procéder aux demandes de subvention relatives à l'organisation du Forum Emploi Formation et signer tous les documents afférents, auprès :

- du Conseil régional Nouvelle Aquitaine,
- des EPCI du territoire du Libournais : Communautés de communes de Castillon-Pujols, du Fronsadais et du Grand Saint-Emilionnais.

**B-2018-06-037 : Financement des postes du Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE) : demande de subvention au Fonds Social Européen (FSE) 2018**

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les demandes de subvention et tout autre document y afférent,- accepter la perception de la subvention.

**B-2018-06-038 : Markethon de l'emploi, édition 2018 : convention de partenariat avec l'association AGIRabcd**

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à signer une convention de partenariat et tous les documents afférents avec l'association AGIRabcd pour la mise en œuvre du Markethon de l'emploi de La Cali.

**B-2018-06-039 : Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles : 1ère phase de programmation d'actions soumises aux fonds d'intervention CTG**

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver le programme d'actions soumises aux fonds d'intervention CTG,
- percevoir les contributions de la Caf et de la Msa pour l'ensemble des actions de la programmation, sur présentation du bilan financier à la fin de l'année concernée par la programmation.

**AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI**

Rapporteur : Monsieur Jean François MARTINEZ

**B-2018-06-040 : Adhésion de La Cali à l'association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques - ADELFA 33**

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'adhérer à l'association ADELFA33
- de régler chaque année la cotisation à hauteur de 0,06 €/habitant (population municipale).
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

**RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

**B-2018-06-041 : Mise à disposition partielle d'un animateur Jeunesse auprès de la Mairie de Coutras - renouvellement**

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la Mairie de Coutras en qualité d'animateur sportif auprès des scolaires à raison de 6 heures hebdomadaires en moyenne pour une période allant du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019 inclus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition individuelle correspondante.

**CULTURE**

Rapporteur : Monsieur Jack ALLAIS

**B-2018-06-042 : Adoption du règlement intérieur de l'Ecole de musique intercommunale pour l'année 2018/2019**

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- approuver le règlement intérieur de l'école de musique intercommunale pour une application à partir de la rentrée 2018/2019,
- signer le présent règlement et tout document y afférent.

**B-2018-06-043 : Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle de subvention auprès des partenaires institutionnels**

A l'unanimité (16 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Gironde, de l'Iddac, de la DSDEN de la Gironde et de l'atelier Canopé pour le soutien à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et extra-scolaire, ainsi que pour le projet « Graine de voix » pour l'année scolaire 2018/2019,
- signer tous les documents nécessaires liés à ces partenariats permettant ces demandes de subvention,
- accepter de percevoir les subventions qui seraient accordées dans le cadre de ces demandes.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 10 juillet 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_135-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_137-DE

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2018**

**2018-07-137 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sabine AGGOUN , Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT**  
**COMMUNE DE COUTRAS - ANNÉE 2018**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_137-DE

Sur proposition de Monsieur le Président,  
Vu le schéma de mutualisation adopté le 17 décembre 2015 par le Conseil communautaire,  
Vu la convention d'organisation et de remboursement entre La Cali et la commune de Coutras en date du 26 juin 2017,

Dans le cadre du fonctionnement quotidien de leurs services et équipements, La Cali et la commune de Coutras peuvent être amenées à solliciter l'intervention de leurs services, ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » en indiquant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement. Cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration communautaire et de la commune de Coutras, hors services et équipements transférés qui font l'objet de procès verbaux de transfert ou de conventions spécifiques.

Les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Moyens humains
  - Services techniques municipaux
- Moyens matériels
  - Véhicules et engins de type tractopelle et balayeuse

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 juin 2018,

Après en avoir délibéré,  
Et à **l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide:

- d'adopter le projet de convention avec la commune de Coutras,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention avec la commune de Coutras.

Imputations budgétaires :  
chapitre 011 – compte 62878

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne le 11 juillet 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_138-DE

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2018**

**2018-07-138 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**  
**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sabine AGGOUN , Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**AIRE DE CAMPING-CARS DE COUTRAS : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI qui dispose que «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.» ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1111-10 qui dispose que «toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet» ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu le pacte financier et fiscal adopté par le conseil communautaire le 14 décembre 2017 qui prévoit un engagement de La Cali envers les communes via une enveloppe de fonds de concours d'un minimum de 800 000 € pour la période 2017/2020 ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours d'un EPCI à une commune ne peut intervenir qu'en dehors d'une compétence exercée par l'EPCI ;

Considérant que l'opération d'investissement doit porter sur la création **d'un équipement structurant d'intérêt territorial à l'usage des habitants de l'agglomération du Libournais** et non des seuls habitants de la commune ;

Considérant que La Cali ne dispose pas de la compétence création, gestion et entretien des aires de camping-cars, mais que cet équipement répond à la politique de développement de structures d'accueil contribuant à l'attractivité du territoire ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Coutras en date du 29 mars 2018 qui sollicite une aide financière de la Communauté d'agglomération d'un montant total de 77 736,82 € pour le financement de son aire de camping-cars de 18 places située au bord de la Dronne à côté du parking de la guinguette pour un montant total de 190 375,88 € TTC. Cet aménagement se décomposera en 2 phases, dont une première tranche de 10 places en 2018. La deuxième tranche sera réalisé en 2019.

Plan de financement ci-après:

Dépenses		Recettes	
PHASE 1	85 466,65 € HT / 102 559,98 € TTC	COMMUNE DE COUTRAS	43 587,99 €
		CALI	41 878,66 € (49 % du montant HT)
PHASE 2	73 179,92 € HT / 87 815,90 € TTC	COMMUNE DE COUTRAS	37 321,76 €
		CALI	35 858,16 € (49 % du montant HT)
TOTAL	158 646,57 € HT / 190 375,88 € TTC	TOTAL	158 646,57 € HT

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 19 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Coutras de 77 736,82 € au titre de l'aménagement d'une aire de camping-cars ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Coutras ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 -95 POT 0.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 11 juillet 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_138-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_139-DE

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2018**

**2018-07-139 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sabine AGGOUN , Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**SALLE DE CONFÉRENCE ET DE CINÉMA DE SAINT SEURIN SUR L'ISLE :**  
**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI qui dispose que «afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.» ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1111-10 qui dispose que «toute collectivité territoriale ou tout groupement de collectivités territoriales, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet» ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu le pacte financier et fiscal adopté par le Conseil communautaire le 14 décembre 2017 qui prévoit un engagement de La Cali envers les communes via une enveloppe de fonds de concours d'un minimum de 800 000 € pour la période 2017/2020 ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours d'un EPCI à une commune ne peut intervenir qu'en dehors d'une compétence exercée par l'EPCI ;

Considérant que l'opération d'investissement doit porter sur la création **d'un équipement structurant d'intérêt territorial à l'usage des habitants de l'agglomération du Libournais** et non des seuls habitants de la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint Seurin sur l'Isle en date du 17 janvier 2018 qui sollicite une aide financière de la Communauté d'agglomération d'un montant total de 64 340,10 € pour le financement d'une salle de conférence et de cinéma. Cette salle implantée sur un pôle de proximité permettra d'accueillir des professionnels souhaitant organiser des conférences, d'impulser des manifestations ayant des retombées économiques, d'accueillir des enfants des écoles. Elle sera également un espace de loisirs, un lieu de rencontre pour les associations culturelles, caritatives et sportives et permettra d'accéder à la culture cinématographique. Elle comprendrait 86 places et serait située près de la gare. Sa réalisation est prévue au second semestre 2018.

Plan de financement ci-après :

Dépenses		Recettes	
Travaux de réhabilitation et aménagement du bâtiment	247 434 € HT	COMMUNE (20%)	85 786,80 € HT
Travaux et équipement de la salle de conférence et cinéma	181 500 € HT	FINANCEURS (65%)	278 807,10 € HT
		CALI (15%)	64 340,10 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>428 934 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>428 934 € HT</b>

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 18 juin 2018 ;

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 19 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),  
et **1** non participation (Anne BERTHOME)

Le Conseil communautaire décide :

- d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint Seurin sur l'Isle de 64 340,10 € au titre de l'aménagement d'une salle de conférence et de cinéma ;
- de dire que ce fonds de concours a déjà fait l'objet d'une délibération concordante de la part du Conseil municipal de la commune de Saint Seurin sur l'Isle ;
- de dire que ce fonds de concours sera débloqué conformément au point 3.3.2.4 du pacte financier et fiscal ;
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 204 14 12 -95 POT 0.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne                      11 juillet 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_139-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_140-DE

SÉANCE DU 3 JUILLET 2018

2018-07-140 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sabine AGGOUN , Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES,**  
**JURIDIQUES DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CAMIAC ET SAINT-DENIS DU**  
**PÉRIMÈTRE D'ADHÉSION DE LA CALI AU SEMOCTOM**

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté des communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la Communauté des communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une Communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération n°2017.01.031 en date du 31 janvier 2017 portant adhésion de La Cali au SEMOCTOM (Syndicat intercommunal de l'entre deux mer ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères),

Vu la délibération n° 2017.09.231 de La Cali en date 25 septembre 2017 approuvant la demande de la commune de Camiac et Saint Denis de retrait du périmètre de La Cali,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre communautaire,

Vu l'article L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales,

Il convient de définir les modalités financières du retrait de la commune de Camiac et Saint Denis comme suit :

sachant qu'à compter du 1er janvier 2018, la commune de camiac et saint denis ne fait plus partie du territoire communautaire, la cali adhère désormais au titre de 45 communes et non plus de 46.

Le retrait de la commune a été pris en compte.

cotisation 2017 : 864 222,53 €

cotisation 2018 : 837 375,36 € (hors augmentation de la population).

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 juin 2018,

Après en avoir délibéré,  
et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités financières du retrait de la commune de camiac et saint denis,- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 11 juillet 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_141-DE

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2018**

**2018-07-141 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIFE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sabine AGGOUN , Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

## ADMINISTRATION GENERALE

# APPROBATION DES CONDITIONS FINANCIÈRES, JURIDIQUES DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CAMIAC ET SAINT DENIS DU PÉRIMÈTRE D'ADHÉSION DE LA CALI AU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMÉRIQUE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la Communauté d'agglomération du Libournais et de la Communauté des communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la Communauté des communes du Brannais, et emportant la création, au 1er janvier 2017, d'une Communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu la délibération n°2017.01.026 en date du 31 janvier 2017 portant adhésion de La Cali au syndicat mixte Gironde numérique,

Vu la délibération n° 2017.09.231 de La Cali en date 25 septembre 2017 approuvant la demande de la commune de Camiac et Saint Denis de retrait du périmètre de La Cali,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre communautaire,

Vu l'article L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales,

Il convient de définir les modalités financières du retrait de la commune de Camiac et Saint Denis comme suit :

sachant qu'à compter du 1er janvier 2018, la commune de Camiac et Saint Denis ne fait plus partie du périmètre communautaire, La Cali adhère désormais au titre de 45 communes et non plus de 46, soit une cotisation annuelle d'un montant de :

Cotisation 2017 : 24 761 €

Cotisation 2018 : 21 941 €

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 18 juin 2018,

Après en avoir délibéré,  
et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les modalités financières du retrait de la commune de Camiac et Saint Denis,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication, le  
Fait à Libourne                    11 juillet 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMU  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_142-DE

**SÉANCE DU 3 JUILLET 2018**

**2018-07-142 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 27 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le trois juillet à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

**Absents :**

Sabine AGGOUN , Kléber AUDINET, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Georges DELABROY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Gabi HOPER pouvoir à Thierry MARTY, Joël BAYLE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL pouvoir à Jérôme COSNARD, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Michel FOULHOUX pouvoir à Chantal DUGOURD, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Loïc MAGNAN pouvoir à Gérard HENRY, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Michel VACHER, Christian ROBIN pouvoir à Bernard GUILHEM, Monique MEYNARD pouvoir à Christophe DARDENNE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**  
**SUBVENTION AU GROUPEMENT DES DIRIGEANTS TERRITORIAUX DU**  
**LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180703-2018\_07\_142-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu les statuts de l'association dénommée « Groupement des dirigeants territoriaux du Libournais » ;

Considérant que cette association, anciennement dénommée « Groupement des secrétaires de mairies de l'arrondissement de Libourne », a été créée en 1980 par le secrétaire général de la ville de Libourne, dans le but de de créer une entraide professionnelle entre les secrétaires de mairie de l'arrondissement de Libourne ;

Considérant qu'il existe plusieurs associations de ce type en Gironde et qu'elles ont la charge depuis plusieurs années, à tour de rôle, d'organiser une manifestation annuelle dénommée « les Rencontres Girondines des dirigeants territoriaux » ;

Considérant que cette année, la 30ième édition de ces Rencontres sera organisée par le « Groupement des dirigeants territoriaux du Libournais » à Pomerol le 27 septembre 2018 ;

Considérant le caractère exceptionnelle de cette subvention ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000,00 euros au « Groupement des dirigeants territoriaux du Libournais » dans le cadre de l'organisation de la 30ième édition des Rencontres Girondines ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement de cette subvention

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 11 juillet 2018  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

